Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 avril 2011 n° 8 page 1/2

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques DUMAS

<u>OBJET</u>: Actualisation de la liste des avantages en nature attribués par nécessité absolue de service

Mesdames, Messieurs,

Certains agents de la commune de Châtellerault bénéficient d'avantages en nature, au vu des missions exercées.

Le Code du domaine de l'Etat prévoit que les attributions de logements de fonction peuvent être faites par nécessité absolue de service. Dans ce cas, l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans le site où il doit exercer ses fonctions ; la concession est faite aux intéressés à titre gratuit.

Au vu de ces dispositions législatives et réglementaires et des différents mouvements de personnel, il convient de mettre à jour la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service.

* * * * *

VU le code du domaine de l'Etat, et notamment ses articles A. 92 et R. 94,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 9 du conseil municipal du 25 mars 2010 portant actualisation de la liste des avantages en nature attribués par nécessité absolue de service.

CONSIDERANT qu'il convient de retirer de la liste des avantages en nature attribués par nécessité absolue de service, le logement situé aux serres municipales au vu du déménagement de cette unité sur un autre site,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la mise à jour de cette liste,

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 avril 2011 n° 8 page 2/2

Le conseil municipal ayant délibéré :

- arrête la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service, comme suit :

Logements de fonction	Adresse
Hôtel de ville	Rue Georges Clémenceau
I.U.T.	Rue Alfred Nobel
Parc du verger	Route de la Roche-Posay
Serres municipales	Avenue Paul Painlevé
Ce logement de fonction sera affecté à un autre usage, à compter du 1er juillet 2011.	
Stade municipal	Rue Agrophile Fradin

- autorise le maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2581 Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11 Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM